

Conseil municipal du lundi 01 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre, le un juillet à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Line MAGNE, Maire.

Le Conseil municipal a examiné les projets de délibération suivants :

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil municipal
DEL24_037	Commission communale pour l'accessibilité : rapport annuel 2023	Approuvé
DEL24_038	Unité de méthanisation de Réau-Moissy-Cramayel : avis du Conseil municipal sur l'augmentation de la capacité de traitement, la création d'un site de stockage déporté de digestats sur la commune d'Evry-Grégy-sur-Yerres et leur épandage sur des terres agricoles	Approuvé
DEL24_039	Foncier : Fin d'affectation à l'usage du public d'une emprise foncière appartenant à la parcelle cadastrée AC 73, sise rue de Bretagne	Approuvé
DEL24_040	Foncier : Déclassement d'une emprise foncière appartenant à la parcelle cadastrée AC 73, sise rue de Bretagne	Approuvé
DEL24_041	Foncier : Cession d'une emprise foncière appartenant à la parcelle cadastrée AC 73, sise rue de Bretagne	Approuvé
DEL24_042	Organisation de la classe spécifique dédiée à l'accueil des enfants de moins de trois ans : convention entre la ville de Moissy-Cramayel et l'Education Nationale	Approuvé
DEL24_043	Dispositif "tickets-loisirs" : aide régionale favorisant l'accès des jeunes aux loisirs	Approuvé
DEL24_044	Décision modificative N°1	Approuvé
DEL24_045	Mandatement du Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour le service intérim	Approuvé
DEL24_046	Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Approuvé

DEL24_047	Mise en place d'un contrat d'apprentissage au pôle aménagement et urbanisme	Approuvé
DEL24_048	Mise en place d'un contrat d'apprentissage au service espaces verts / ferme urbaine	Approuvé
DEL24_049	Modification du tableau des effectifs	Approuvé

**La Maire,
Line MAGNE**

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ORDONNANCE N°2021-1310 ET LE DÉCRET N°2021-1311 DU 7 OCTOBRE 2021

Toute personne intéressée peut consulter les délibérations sur le site Internet de la Ville et en obtenir copie en Mairie, au service du Secrétariat général et des Assemblées.
L'administration n'est pas tenue de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre ou leur caractère répétitif ou systématique (article L311-2 du Code des relations entre le public et l'administration).

Diffusion :

- Panneau d'affichage municipal de la Mairie
- Site internet de la ville (rubrique : « Ma Ville », « Le Conseil municipal »)

Affichage du 09 juillet au 09 août 2024

Certifié affiché aux dates sus indiquées

Par délégation

La directrice générale des services

Béatrice QUIATOL